

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 21 novembre 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018**

**2018 DAC 159** Approbation et signature d'un contrat de concession de droits d'auteur relatifs à la commande de l'œuvre de X dans le cadre du programme artistique du tramway T3 Nord.

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'approbation et la signature du contrat de concession de droits d'un artiste du tramway T3 Nord ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec M. X, 27 rue du Pont, 29100 Douarnenez, un contrat de concession de droits d'auteur pour l'œuvre « From Paris with love » dont le texte est joint à la présente délibération, pour un montant de 45 100,00 euros TTC.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 45 100,00 euros TTC, est imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, année 2018, rubrique 822, chapitre 20, nature 2051.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**